

# LONDA



2021



**Rapport sur les Droits Numériques et l'inclusion en Ghana**

# LONDA

**DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU GHANA 2021 RAPPORT**

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

**Publié par Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

Publié en Mai 2022

Rapport rédigé par Michael Gyan Nyarko

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndong'mo, Hlengiwe Dube, Margaret Nyambura  
Ndung'u, Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

Conception de la page de couverture par Kenneth Oyenyi

Conçu par Luce Concepts

Crédit images @ Pexels

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2022 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

# TABLE DES MATIÈRES

**01**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**03**

INTRODUCTION

**04**

CONFORMITÉ AVEC LES CADRES  
RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

**06**

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION  
EN LIGNE EN 2021

**07**

ACCÈS À L'INFORMATION

**08**

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE, PÉNÉTRATION  
DE L'INTERNET ET INÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

**09**

ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU PAYS

**10**

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

**LONDA**

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU GHANA 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'espace des droits numériques du Ghana s'est développé au cours des deux dernières décennies avec une augmentation des abonnements mobiles et environ la moitié de la population ayant accès à Internet. Cela s'est fait sur fond d'augmentation des infrastructures et d'un écosystème d'intelligence artificielle en plein essor, qui a culminé avec l'installation par Google de son premier laboratoire d'IA en Afrique au Ghana en 2019. Si ces avancées doivent être célébrées, les données montrent qu'il y a toujours une implication inégale des femmes dans ces secteurs et notamment en ce qui concerne les cadres supérieurs du secteur de l'IA, en particulier dans la science des données.

La croissance de l'espace numérique au Ghana s'appuie sur un cadre législatif assez libéral qui met en œuvre de manière substantielle les obligations internationales et régionales du pays en matière de droits de l'homme. Parmi les changements législatifs récents, citons l'entrée en vigueur de la loi sur la cybersécurité, qui criminalise notamment la pornographie enfantine en ligne et l'exploitation des enfants en ligne en général, ainsi que la protection des partenaires, principalement des femmes, contre le "revenge porn". Cette loi contient toutefois des dispositions qui pourraient être utilisées pour une surveillance de masse ou ciblée, avec peu de contrôle critique.

Un autre cadre législatif récent, la loi sur le droit à l'information, semble avoir rencontré un obstacle gênant dans sa mise en œuvre, car les fonctionnaires du gouvernement ont été réticents à accéder aux demandes d'information, ce qui a conduit à une confrontation avec diverses organisations de la société civile, y compris à des litiges devant les tribunaux.



L'inauguration de la Commission du droit à l'information, qui a commencé à sanctionner les agences gouvernementales récalcitrantes, s'avère être une force importante pour garantir une gouvernance ouverte et la responsabilité.

L'année écoulée a également été marquée par un recul inquiétant de la liberté d'expression en ligne, avec un certain nombre de rapports faisant état d'utilisateurs de médias sociaux pris pour cible par les agences de sécurité de l'État en vertu de lois sur l'ordre public. En outre, le gouvernement ghanéen doit adopter des mesures plus ciblées pour garantir la parité entre les sexes dans l'espace des droits numériques. Garantir l'égalité des sexes dans tous les secteurs de la vie publique et privée est l'une des principales obligations de l'État, conformément à ses obligations internationales, régionales et constitutionnelles.

Des mesures doivent également être prises pour s'assurer que les gains potentiels de la loi sur le droit à l'information ne soient pas perdus à cause de la conduite des agences gouvernementales qui continuent à s'accrocher au secret officiel, plutôt qu'à une gouvernance ouverte, à une divulgation proactive et à une divulgation rapide des informations sur demande. Les responsables de l'information au sein des différents ministères et agences gouvernementales doivent être formés pour comprendre leurs obligations en vertu de la loi, afin de garantir une mise en œuvre efficace de la loi.

Le gouvernement doit également prendre des mesures pour abroger les lois libérales sur l'ordre public qui sont utilisées par les agences de sécurité de l'État pour étouffer la liberté d'expression, y compris en ligne.



***Enfin, les parties prenantes doivent surveiller de près la mise en œuvre des dispositions de la loi sur la cybersécurité qui permettent l'interception des communications privées, afin de s'assurer que des garanties pratiques strictes sont adoptées pour empêcher l'utilisation potentielle de la loi à des fins de surveillance ciblée ou de masse.***



## INTRODUCTION

# DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU GHANA

Depuis son retour à un régime démocratique en 1993, après plusieurs dictatures militaires successives entre 1966 et 1992, le Ghana a souvent été présenté comme une démocratie modèle en raison de ses lois et politiques assez libérales et des changements successifs et pacifiques de gouvernement grâce à des élections périodiques libres et équitables.<sup>1</sup> Deuxième pays le plus peuplé et deuxième économie d'Afrique occidentale, le Ghana joue un rôle important dans les affaires sociopolitiques et économiques de la région. Le Ghana s'est toujours classé parmi les trois premiers pays d'Afrique en matière de liberté d'expression et de liberté de la presse.<sup>2</sup>



**81.1%**  
DETTTE PUBLIQUE  
DU GHANA PIB

Avant l'attaque de la pandémie de COVID-19, l'économie ghanéenne connaissait une croissance moyenne de 7 % par an, mais la pandémie a entraîné un ralentissement économique qui a pesé sur les ménages et a légèrement augmenté la pauvreté, de 25 % en 2019 à 25,5 % en 2020.<sup>3</sup> Ces dernières années, la dette publique du Ghana a considérablement augmenté en raison d'emprunts excessifs, la dette étant estimée à 81,1% du PIB, ce qui place le Ghana dans un risque important de surendettement.<sup>4</sup>

1. Voir MG Nyarko "Digital rights and inclusion in Ghana - 2020»; voir également Anyway Sithole "Ghana : A beacon of hope in Africa" (2012) 18 Policy and Practice Brief <https://www.files.ethz.ch/isn/154807/ACCORD-policy-practice-brief-18.pdf> (consulté le 26 février 2022).  
2. <https://www.worldbank.org/en/country/ghana/overview#1> (consulté le 26 février 2022).  
3. Comme ci-dessus.  
4. Comme ci-dessus.

## CONFORMITÉ AVEC LES CADRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le Ghana est membre des Nations unies (ONU) et membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA). Depuis son indépendance, le Ghana a ratifié la plupart des principaux instruments des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, notamment:

- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée en 1966;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1986;
- la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990, et
- son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ratifié en 2014.<sup>5</sup>

En 2000, le Ghana a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.<sup>6</sup> Parmi les autres traités des Nations unies relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Ghana figurent la Convention relative aux droits des personnes

handicapées, ratifiée en 2012, et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture, ratifié en 2016.<sup>7</sup>

Au niveau de l'Union africaine, le Ghana a ratifié la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique en 1983,<sup>8</sup> la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 1989,<sup>9</sup> la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 2005<sup>10</sup> et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance en 2010.<sup>11</sup> Le Ghana a également ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) en 2007,<sup>12</sup> le Protocole à la Charte africaine portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples en 2005,<sup>13</sup> et la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo) en 2019.

Étant un État dualiste, la ratification de ces instruments relatifs aux droits de l'homme ne les rend pas directement applicables au niveau national. Par conséquent, le gouvernement du Ghana a l'obligation de promulguer des lois et des politiques nationales pour donner effet à ses obligations en vertu de ces traités. Si diverses lois et politiques ont été adoptées pour donner effet à la

5. [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=67&Lang=EN](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=67&Lang=EN) (Consulté le 27 février 2022).

6. Comme ci-dessus.

7. Comme ci-dessus.

8. <https://au.int/sites/default/files/treaties/36400-sl-OAU%20Convention%20Governing%20the%20Specific%20Aspects%20of%20Refugee%20Problems%20in%20Africa.pdf> (consulté le 26 février 2022).

9. [https://au.int/sites/default/files/treaties/36390-sl-african\\_charter\\_on\\_human\\_and\\_peoples\\_rights\\_2.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36390-sl-african_charter_on_human_and_peoples_rights_2.pdf) (Consulté le 26 février 2022).

10. <https://au.int/sites/default/files/treaties/36804-sl-AFRICAN%20CHARTER%20ON%20THE%20RIGHTS%20AND%20WELFARE%20OF%20THE%20CHILD.pdf> (consulté le 26 février 2022).

11. <https://au.int/sites/default/files/treaties/36384-sl-AFRICAN%20CHARTER%20ON%20DEMOCRACY%20AND%20GOVERNANCE.PDF> (consulté le 26 février 2022).

12. <https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-sl-PROTOCOL%20TO%20THE%20AFRICAN%20CHARTER%20ON%20HUMAN%20AND%20PEOPLE%20S%20RIGHTS%20ON%20THE%20RIGHTS%20OF%20WOMEN%20IN%20AFRICA.pdf> (accessed 27 February 2022).

13. (consulté le 27 février 2022).

plupart des obligations internationales du Ghana en matière de droits de l'homme,<sup>14</sup> le gouvernement a récemment promulgué la loi 2020 sur le cyber sécurité, loi 1038, pour donner effet à ses obligations au titre de la Convention de Malabo.<sup>15</sup> Le gouvernement a également lancé un certain nombre d'activités en 2021 pour populariser la loi et sensibiliser les principales parties prenantes et la population en général.<sup>16</sup>



La loi sur la cyber sécurité fournit, entre autres, un cadre juridique complet pour la cyber sécurité au Ghana, y compris la protection des enfants en ligne, notamment contre la pornographie infantine et l'exploitation sexuelle des enfants.<sup>17</sup> La loi prévoit également la criminalisation du "partage non consensuel d'images intimes" (revenge porn), qui est passible de peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement.<sup>18</sup> La loi sur la cyber sécurité contient toutefois certaines dispositions potentiellement problématiques concernant l'interception de données par les organismes chargés de l'application de la loi par le biais de demandes ex parte auprès de la Haute Cour, sans prévoir de garanties telles que la présence d'un intermédiaire indépendant.<sup>19</sup>

Ces dispositions peuvent être utilisées de manière abusive par les responsables de l'application des lois pour mener des activités de surveillance, sans les contrôles et les équilibres nécessaires. Des dispositions similaires de la loi sud-africaine 70 de 2002 sur la réglementation de l'interception des communications et la fourniture d'informations liées aux communications (RICA) ont récemment été déclarées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle, car elles ne prévoient pas les garanties nécessaires lors des procédures ex parte et la notification des personnes concernées après la surveillance.<sup>20</sup>



***La loi sur la cyber sécurité fournit, entre autres, un cadre juridique complet pour la cyber sécurité au Ghana, y compris la protection des enfants en ligne, notamment contre la pornographie infantine et l'exploitation sexuelle des enfants.***

14. Voir par exemple, MG Nyarko «The impact of the African Charter and Maputo Protocol in Ghana» in VO Ayeni (ed) The impact of the African Charter and Maputo Protocol in selected African states (2016) 95.

15. Ministère de la communication et de la numérisation, Cybersecurity Act Passed to Promote & Regulate Cybersecurity Activities (2021) <https://www.moc.gov.gh/cybersecurity-act-passed-promote-regulate-cybersecurity-activities>

16. <https://ncsam.cybersecurity.gov.gh> (consulté le 27 février 2022).

17. Voir les articles 62 à 66 de la loi sur la cybersécurité.

18. Sections 67 et 68.

19. Voir les sections 69-75.

20. AmaBhungane Centre for Investigative Journalism NPC and Another v Minister of Justice and Correctional Services and Others; Minister of Police v AmaBhungane Centre for Investigative Journalism NPC and Others (CCT 278/19; CCT 279/19) [2021] ZACC 3; 2021 (4) BCLR 349 (CC); 2021 (3) SA 246 (CC) (4 février 2021).



## LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2021

Alors que le Ghana continue de disposer d'un cadre législatif et politique libéral en matière de liberté d'expression en ligne, les actions de certains organes de l'État ont mis à mal la jouissance de la liberté d'expression en ligne en 2021, dont quelques exemples sont mis en évidence dans ce rapport. Si de nombreux incidents liés à des tentatives d'étouffement de la liberté d'expression en ligne ont été enregistrés au Ghana au cours de l'année, le plus choquant est peut-être venu du pouvoir judiciaire. En février 2021, les avocats du service judiciaire du Ghana ont publié une déclaration avertissant les médias de cesser de faire des *"déclarations et des discours incendiaires, haineux et offensants sur leurs différentes plateformes"* au sujet des juges, et en particulier des juges de la Cour suprême qui présidaient une pétition d'élection présidentielle déposée par l'ancien président John Mahama contestant la légalité de la réélection de l'actuel président Nana Akufo Ado.<sup>21</sup> La déclaration demande en outre aux médias de retirer immédiatement les déclarations alléguées de leurs sites Internet et les menace de poursuites judiciaires s'ils ne le font pas.<sup>22</sup> Beaucoup y ont vu une tentative d'intimidation et d'ingérence du pouvoir judiciaire dans l'indépendance éditoriale des médias.<sup>23</sup>

Parmi les autres incidents liés à des atteintes à la liberté d'expression en ligne, citons l'arrestation, le 1er avril 2021, de David Tamakloe, rédacteur en chef d'un journal en ligne (Whatsup News), accusé d'extorsion et de publication de fausses nouvelles, en rapport avec des publications qu'il a faites sur un scandale impliquant une femme d'affaires qui est l'épouse d'un officier de police de haut rang.<sup>24</sup>

Face au nombre croissant de cas de ce type, les organisations de la société civile ont exhorté le gouvernement à modifier les lois sur l'interdiction des *"fausses informations"*, en particulier en pleine pandémie mondiale, où l'accès aux informations vitales est crucial. Le gouvernement a été invité à recourir à d'autres solutions, notamment à *"fournir de manière proactive des informations opportunes, précises et complètes"*,<sup>25</sup> au lieu de recourir à des sanctions pénales qui pourraient avoir un impact négatif sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en ligne. Des dispositions similaires dans le Code pénal du Kenya ont été annulées par la Haute Cour du Kenya comme étant une restriction illégitime de la liberté d'expression.<sup>26</sup>

---

21. GhanaWeb "Election petition: Delete all 'hateful, spiteful' comments against SC justices - Judicial Service to media «26 février 2021, <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/Election-petition-Delete-all-hateful-spiteful-comments-against-SC-justices-Judicial-Service-to-media-1190476> (Consulté le 27 février 2022).

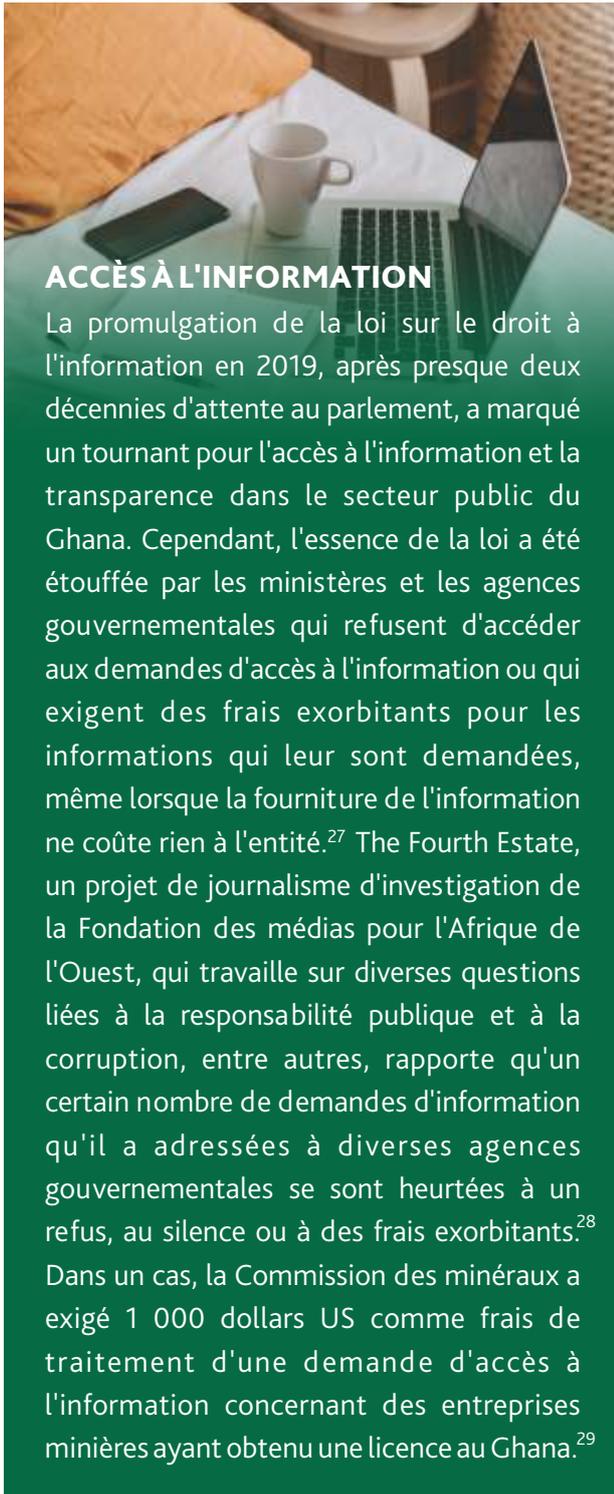
22. Comme ci-dessus.

23. Media Foundation for West Africa "The state of internet freedom in Ghana - 2021, (2022) 6 <https://www.mfwa.org/wp-content/uploads/2022/01/Freedom-of-Expression-Online-in-GHANA-2021-muh.pdf> (consulté le 27 février 2022).

24. Media Foundation for West Africa (comme ci-dessus) 6; Committee to Protect Journalists "Police detain Ghanaian journalist David Tamakloe overnight in relation to 'false news complaint'" <https://cpj.org/2021/04/police-detain-ghanaian-journalist-david-tamakloe-overnight-in-relation-to-false-news-complaint/> (accessed 27 February 2022).

25. Article 19 "Ghana : les interdictions de "fausses informations" doivent être modifiées", 8 novembre 2021 <https://www.article19.org/resources/ghana-false-information-prohibitions-should-be-Amended/> (consulté le 27 février 2022).

26. Cyprian Andama v Director of Public Prosecutions & 2 others; Article 19 East Africa (Interested Party) [2021] eKLR, <http://kenyalaw.org/caselaw/cases/view/212397/> (consulté le 27 février 2022).



Dans une autre affaire, qui s'est finalement retrouvée devant la Haute Cour, la National Communications Authority, qui est l'un des principaux régulateurs du secteur numérique, a demandé 2000 GHS (350 USD) en réponse à une demande d'informations concernant des stations de radio ayant obtenu une licence d'exploitation. La Haute Cour a finalement réduit cette redevance à 1500 GHS après des mois de litige.<sup>30</sup> Ce sont des chiffres plutôt élevés qui, pour le Ghanéen moyen, sont inabordables et ont pour effet de dissuader les citoyens de faire des demandes d'accès à l'information.

Malgré cette tournure malheureuse des événements, l'opérationnalisation de la Commission du droit à l'information, qui est mandatée par la Loi sur le droit à l'information pour assurer le respect des dispositions de la Loi, semble avoir donné un nouvel élan à l'accès à l'information. Par exemple, dans l'affaire de la Commission des minéraux citée plus haut, un appel de la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest contre les frais de traitement de 1000 \$ US demandés a conduit la Commission du droit à l'information à ordonner à la Commission des minéraux de réduire les frais de traitement de 1000\$US à 0,33\$US.<sup>31</sup> Dans un autre cas, la Commission du droit à l'information a ordonné au Secrétariat des bourses d'études, une institution publique, de divulguer des informations relatives aux bénéficiaires de bourses d'études gouvernementales, ce qu'il avait précédemment refusé, invoquant la vie privée des bénéficiaires.<sup>32</sup>

27. The Fourth Estate "Testing RTI law: The 33 public institutions that passed or failed", 11 octobre 2021, <https://thefourthstategh.com/2021/10/11/testing-rti-law-the-33-public-institutions-that-passed-or-failed/> (accessed 27 February 2022).

28. Evans Aziamor-Mensah «Minerals Commission demands \$1000 from The Fourth Estate in a Right to Information request », 18 juin 2021 <https://thefourthstategh.com/2021/06/18/minerals-commission-demands-1000-from-the-fourth-estate-in-a-right-to-information-request-2/> (consulté le 27 février 2022).

29. Comme ci-dessus.

30. Media Foundation for West Africa "RTI court case: MFWA disappointed at ruling" 18 juin 2021 <https://www.mfwa.org/rti-request-case-mfwa-disappointed-at-judgment/> (accessed 27 February 2022).

31. Media Foundation for West Africa «Ghana's Information Commission orders release of information to Journalist at \$0.33 instead of \$1,000 demanded by state agency » 21 juillet 2021, (accessed 27 February 2022).

32. The Fourth Estate «RTI Commission orders Scholarship Secretariat to release beneficiaries list », 4 octobre 2021, <https://thefourthstategh.com/2021/10/04/rti-commission-orders-scholarship-secretariat-to-release-beneficiaries-list/> (consulté le 27 février 2022).

## INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE, PÉNÉTRATION DE L'INTERNET ET INÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Le taux de pénétration de l'internet au Ghana est passé d'environ 48 % à 50 % en 2021, ce qui représente une augmentation de 2 % en l'espace d'un an et l'un des rythmes de croissance les plus rapides de la sous-région.<sup>33</sup> Cette évolution s'explique par l'essor du secteur de la téléphonie mobile et les investissements massifs dans les infrastructures de fibre optique.<sup>34</sup> De même, le nombre d'utilisateurs de Facebook en 2021 a été estimé à 8 838 800,<sup>35</sup> soit une nette augmentation par rapport aux 6 millions d'utilisateurs de médias sociaux estimés en 2020.<sup>36</sup> Même si l'utilisation d'Internet continue d'augmenter, il existe toujours une importante disparité entre les sexes. Par exemple, seuls 37,2 % des utilisateurs de Facebook au Ghana sont des femmes,<sup>37</sup> alors que les femmes représentent près de 51 % de la population.<sup>38</sup>



Les recherches montrent également que la participation des femmes à l'intelligence artificielle, et en particulier au secteur FinTech, est négligeable.<sup>39</sup> Par exemple, il n'y a pas de "femmes occupant des postes de direction dans le domaine de la science des données"<sup>40</sup> au Ghana, même si des rapports indiquent que le secteur de l'IA est en plein essor,<sup>41</sup> avec comme point culminant l'ouverture par Google de son premier laboratoire d'IA au Ghana en 2019.<sup>42</sup>

La part du marché des services mobiles entre les opérateurs de réseaux mobiles est restée sensiblement la même que l'année précédente.<sup>43</sup> Cependant, il y a eu un changement significatif dans la propriété des opérateurs de réseau mobile au sein du secteur, avec le gouvernement qui a acquis une participation de 100% dans AirtelTigo,<sup>44</sup> qui avait une part de marché de 19,1% des abonnés mobiles au Ghana en juin 2021.<sup>45</sup> Cela s'ajoute au fait que le gouvernement possède déjà une participation de 30% dans Vodafone Ghana, ce qui suscite des inquiétudes quant à la possibilité que l'État devienne un acteur important du secteur et qu'il se mette en position de contrôler le flux et l'accès à l'information.<sup>46</sup>

33. Media Foundation for West Africa "Internet freedom in Ghana-2021" (2022) 1

<https://www.mfwa.org/wp-content/uploads/2022/01/Freedom-of-Expression-Online-in-GHANA-2021-muh.pdf> (consulté le 27 février 2022).

34. Comme ci-dessus.

35. Comme ci-dessus.

36. MG Nyarko "Digital rights and inclusion in Ghana- 2020 (2021) 3.

37. Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest (n 23 ci-dessus) 4.

38. <https://www.bbc.com/pidgin/58658816> (consulté le 27 février 2022).

39. Shamira Ahmed "A Gender perspective on the use of Artificial Intelligence in the African FinTech Ecosystem: Case studies from South Africa, Kenya, Nigeria, and Ghana" (2021) <https://media.africaportal.org/documents/Final-Revised-AI4D-Gender-ITS-conference-paper.pdf> (consulté le 27 février 2022).

40. Comme ci-dessus.

41. DW "Ghana's artificial intelligence sector booming" <https://www.dw.com/en/ghanas-artificial-intelligence-sector-booming/av-57820145> (consulté le 27 février 2022).

42. Aanu Adeoye "Google a ouvert son premier laboratoire africain d'intelligence artificielle au Ghana", 16 avril 2019

<https://edition.cnn.com/2019/04/14/africa/google-ai-center-acra-intl/index.html> (consulté le 27 février 2022).

43. Media Foundation for West Africa (n 23 ci-dessus) ; voir également National Communications Authority "Quarterly statistical bulletin on communications in Ghana, April-June 2021" <https://nca.org.gh/wp-content/uploads/2021/12/Draft-Q2-2021-Statistical-Bulletin-Final-1-2.pdf> (consulté le 27 février 2022).

44. Jame Barton "Ghana's government assumes full control of AirtelTigo", 18 novembre 2021, <https://developingtelecoms.com/telecom-business/operator-news/12262-ghana-s-government-assumes-full-control-of-airteltigo.html> (consulté le 27 février 2022); <https://www.graphic.com.gh/business/business-news/ghana-govt-signs-agreement-with-airteltigo-for-transfer-of-ownership.html> (consulté le 27 février 2022).

45. Autorité nationale des communications (n. 43 ci-dessus) 2.

46. Media Foundation for West Africa (n 23 ci-dessus) 5.

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU PAYS

Si l'état des droits numériques au Ghana reste assez stable, avec une augmentation constante de l'infrastructure et de l'utilisation d'Internet, il semble y avoir un déclin du respect des droits numériques, étant donné le nombre d'attaques signalées contre des militants des médias sociaux et le harcèlement par la police de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme pour des messages publiés sur des plateformes de médias sociaux.

La promulgation de la loi sur le cyber sécurité, qui harmonise les réglementations relatives à la sécurité en ligne, notamment la protection des femmes et des enfants contre les abus et l'exploitation en ligne, témoigne des progrès réalisés dans le domaine des droits numériques au cours de l'année écoulée. D'autres initiatives, telles que la sensibilisation à l'échelle nationale des principales parties prenantes et du public à la loi sur le cyber sécurité, constituent des premiers pas encourageants vers la mise en œuvre de cette loi. Toutefois, comme indiqué précédemment, les dispositions de la loi relatives à l'interception des communications privées pourraient potentiellement être utilisées pour une surveillance

ciblée ou de masse en l'absence de garanties strictes et d'un contrôle continu par les parties prenantes, notamment la société civile. Par ailleurs, la Haute Cour d'Accra a ordonné à l'État, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale des communications, de cesser de collecter des données sur les abonnés aux services de téléphonie mobile et de supprimer les données déjà collectées.<sup>47</sup> Cette décision fait suite à la promulgation de l'Establishment of Emergency Communications System Instrument, 2020 (EI 63) qui, entre autres, charge les opérateurs de réseau de fournir les informations suivantes à la plate-forme commune de l'Autorité nationale des communications: tous les numéros de l'appelant et de l'appelé, les codes du commerçant (pour l'argent mobile), les codes du numéro d'annuaire international de la station mobile et les codes d'identité de l'équipement mobile international et l'emplacement du site, etc.<sup>48</sup> dans le cadre des mesures Covid-19 pour faciliter la recherche des contacts. Les commentateurs avaient déjà mis en garde contre les dangers potentiels de l'EI 63 sur le droit à la vie privée, car il donnait à l'État la capacité de s'engager dans une surveillance de masse sans contrôle adéquat.<sup>49</sup>



*La promulgation de la loi sur le cyber sécurité, qui harmonise les réglementations relatives à la sécurité en ligne, notamment la protection des femmes et des enfants contre les abus et l'exploitation en ligne, témoigne des progrès réalisés dans le domaine des droits numériques au cours de l'année écoulée.*

47. Francis Kwarteng Arthur v Ghana Telecommunications Company Limited and others, Suit No. HR 0064/2020, Suit No. GJ 0855/2020 (jugement du 22 juillet 2021) (consulté le 27 février 2022).

48. Media Foundation for West Africa, Ghana: MFWA welcomes high court ruling ordering government to stop collecting personal data' (accessed 27 February 2022).

49. Voir K Agyeman-Budu 'Constitutionalism and COVID-19 in Ghana' <https://ancl-radc.org.za/node/627> (consulté le 27 février 2022) ; MG Nyarko 'Digital rights and inclusion in Ghana' (2021) 5.



## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Bien que le Ghana reste un État ouvert et démocratique fondé sur les idéaux de liberté et de justice et qu'il ait fait d'importants progrès à cet égard, certaines tendances inquiétantes doivent être traitées de toute urgence. L'utilisation continue par l'État des lois sur l'ordre public pour empêcher le partage d'informations en ligne est une source de préoccupation pour toutes les parties prenantes. La liberté d'expression en ligne est tout aussi importante que la liberté d'expression hors ligne et il convient de lutter contre l'appétit apparemment grand des agences de sécurité de l'État à cibler les expressions en ligne. L'État doit développer une approche basée sur les droits pour se prémunir contre les discours dangereux en ligne, et permettre des recours civils ou des contre-discours plutôt que d'utiliser des sanctions pénales pour contrôler ce qui peut, dans certaines circonstances, être un discours inconfortable.

Le gouvernement doit également se conformer à la décision de la Haute Cour dans l'affaire Francis Kwarteng Arthur contre Ghana Telecommunications Company Limited et autres, et modifier l'article 63 pour le mettre en conformité avec les obligations constitutionnelles et internationales du Ghana en matière de droits humains, à savoir promouvoir, protéger et réaliser le droit à la vie privée. De même, des garanties doivent être mises en place pour s'assurer que la loi sur le cyber sécurité récemment promulguée ne devienne pas un outil permettant aux agences de sécurité du gouvernement de mener une surveillance de masse ou même une surveillance ciblée contre les critiques du gouvernement, les défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnes, à l'instar des craintes exprimées au sujet de l'EI 63.

En outre, alors que l'adoption de la loi sur le droit à l'information a été accueillie avec beaucoup d'optimisme, la pratique de l'année dernière montre que les ministères et les agences gouvernementales ont été réticents à répondre aux demandes d'information, ce qui a conduit les militants à recourir à la Commission du droit à l'information et parfois aux tribunaux pour obtenir des informations. Cette situation témoigne de l'absence de volonté politique et/ou d'une connaissance suffisante de la loi sur le droit à l'information par les agences gouvernementales concernées. L'État, par l'intermédiaire de ses agences, doit montrer qu'il s'engage à faire appliquer la loi sur le droit à l'information en répondant rapidement aux demandes d'information. Les départements, agences et organes de l'État doivent être formés à leurs obligations en vertu de la loi afin de garantir que les avantages réels de la loi, tels que l'augmentation de la transparence et de la responsabilité dans le service public, deviennent une réalité et que ceux qui font des demandes d'information ne soient pas confrontés à des obstacles inutiles.

Enfin, le gouvernement et les autres parties prenantes ne devraient pas perdre de vue les inégalités flagrantes entre les sexes qui persistent dans le secteur des droits numériques et devraient continuer à prendre des mesures ciblées pour faire en sorte que davantage de femmes soient impliquées dans ce secteur afin de garantir une croissance inclusive.

**Londa 2021 développe le rapport de l'année dernière avec des conclusions de 22 pays, examinant les thèmes de la vie privée, de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de la segmentation et de l'exclusion, de la transformation numérique, de l'abordabilité, du genre et autres dans les cadres législatifs existants, et dans le contexte d'un élargissement fracture numérique. Cette édition capture les lacunes et propose des recommandations pour parvenir à une Afrique numériquement inclusive et respectueuse des droits.**



**Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

     @ParadigmHQ